



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 51 - OCTOBRE 2011

SOMMAIRE

Centre Hospitalier

Décision - Délégation de signature 1

Décision - Délégation de signature 2

Université

Avis - Avis de recrutement d'un adjoint technique de recherche et de formation
par la voie du PACTE à l'Université Montpellier 2 3

**DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé,

VU les articles D 6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

DECIDE

Article 1

Une délégation permanente est donnée à Madame Patricia BARREAU-MICHELOT, Directeur des Soins, à l'effet de signer les conventions de stage se déroulant dans les services de soins, médico-techniques et de rééducation.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Hérault.

Fait à Sète, le 3 octobre 2011

Le Directeur,

Jean-Marie BOLLINET

SIGNE

**DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé,

VU les articles D 6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Myriam REVERSAT, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau, pour signer tout document relatif à la gestion interne l'I.F.S.I, aux stages et aux activités pédagogiques, à l'exception des ordres de missions, des pièces à caractère comptables et des courriers destinés aux autorités de tutelle et aux pouvoirs publics.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Hérault.

Fait à Sète, le 3 octobre 2011

Le Directeur, **SIGNE**

Jean-Marie BOLLIET

Destinataire :

Mme Myriam REVERSAT

Copie pour information :

- M. BOYER, Directeur des Finances, de l'Activité et du Contentieux
- Mme ALBA, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

**AVIS DE RECRUTEMENT
D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
par la voie du PACTE**

En application

- du décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et
- de l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 février 2011, des recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) auront lieu, au titre de l'année 2011, dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 18 mars 2011, le nombre total de postes à pourvoir, au niveau national, est de 68. Au titre de l'**Université Montpellier 2**, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **1**.

BAP	EMPLOI-TYPE	LOCALISATION	NOMBRE D'EMPLOIS
G	Opérateur logistique	Université Montpellier 2	1

Les candidats doivent remplir les **conditions** suivantes :

- être âgé de 16 à 25 ans révolus,
- être sorti du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue, ou sans obtenir un BAC général, technologique ou professionnel,
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, aptitude physique, droits civiques, casier judiciaire, service national).

L'offre de recrutement PACTE est en ligne sur le [site du pôle emploi](#) sous le n° 397515R.

Les **dossiers de candidature** sont constitués d'un CV et d'une lettre de motivation.

Les candidats adressent les dossiers de candidature au pôle emploi, en précisant le n° de l'offre par courrier à l'adresse suivante :

**POLE EMPLOI Montpellier Malbosc
A l'attention de Katherine RAKOWSKI
rue Robert Koch
parc Euromédecine II
34193 Montpellier**

ou par mail à l'adresse suivante :

katherine.rakowski@pole-emploi.fr

La date d'ouverture de la campagne de recrutement est fixée au **lundi 3 octobre 2011**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 31 octobre 2011**

Tout dossier de candidature parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date limite de dépôt ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet sera refusé.

Le pôle emploi étudie la recevabilité des candidatures et transmet les dossiers recevables à une commission de sélection. Cette commission, dont le président et les membres sont nommés par la Présidente de l'Université Montpellier 2 examine les dossiers recevables et établit une liste de candidats sélectionnés.

Seuls les candidats préalablement retenus par cette commission, seront convoqués à l'entretien.

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficie d'un **contrat de droit public** d'une durée de 12 mois à temps plein, avec une période d'essai de 2 mois. Ce contrat comprend une formation qualifiante suivie en alternance. A l'issue de ce parcours de professionnalisation et après vérification des aptitudes acquises, le candidat recruté est titularisé et affecté à l'emploi pour lequel il a signé un PACTE.